

Dépenses d'élection

L'une des grandes raisons du manque de confiance de la population dans le régime électoral du Canada, c'est que l'on soupçonne les partis politiques de subir l'influence, sinon le contrôle, de forces étrangères—surtout américaines. Il s'ensuit que le public suppose que les partis ne sont pas libres d'établir des politiques dans le meilleur intérêt du Canada lorsqu'il s'agit de secteurs de la vie canadienne dominés par les compagnies multinationales ou les syndicats sous contrôle américain. Si les dons aux partis politiques de la part de particuliers ou d'institutions de l'étranger devenaient illégaux, le public reprendrait confiance dans le régime politique.

C'est sur ces propos que je terminerai mon discours au sujet de cet amendement. Lorsque je me suis levé, je voulais reprocher à cet amendement d'être beaucoup trop vague. J'espère que mes commentaires inciteront quelqu'un à présenter un sous-amendement à cet article de façon à mieux définir les sources canadiennes. La question des fonds canadiens ne me cause aucune difficulté, mais j'ai du mal à établir ce qu'est une source canadienne. Je pense que cela pourrait causer des difficultés considérables à l'appareil judiciaire car il serait impossible de rendre un jugement malgré ce que mes amis ont dit au sujet des avocats à qui cela causait des difficultés. Je prétends qu'ils n'ont pas examiné cet amendement à fond.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le débat sur cette question et j'ai trouvé assez renversant que quelqu'un ici s'oppose à l'adoption de cet amendement. Il règne peut-être un peu d'incertitude dans l'esprit de certains membres de la confrérie des avocats à la Chambre malgré les explications fournies par le député de Skeena (M. Howard) hier soir au sujet de l'aide qu'il avait reçue pour rédiger cette motion. Si le doute règne dans leur esprit, je suis certain que la Chambre est prête à étudier un sous-amendement présenté par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) et fournissant des précisions à cet égard. Si ce sous-amendement semble satisfaisant à un simple profane comme moi, je serai certainement tout à fait prêt à l'appuyer s'il précise l'objectif qui me semble exposé en termes déjà assez clairs dans l'amendement, sous sa forme actuelle.

Nous entendons souvent parler à la Chambre de la nécessité de conserver notre identité canadienne. Je pense qu'on a raison de dire que les partis politiques du Canada qui ont existé depuis la Confédération, c'est-à-dire depuis plus de 100 ans, sont, à tous points de vue, des institutions canadiennes. Malgré tout cela, lorsqu'on étudie certaines des déclarations faites au sujet du financement des partis politiques et les faits qui se sont vraiment produits dans notre économie notamment depuis la deuxième guerre mondiale, je pense que les députés devraient se préparer à bien examiner toute mesure législative que nous pourrions envisager pour assurer que les partis politiques canadiens resteront vraiment des institutions canadiennes.

C'est vraiment dommage que le très hon. député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) ne soit pas là aujourd'hui pour dire un mot à ce sujet. Je suis certain que s'il était ici, il pourrait mettre au point de façon beaucoup plus éloquente que moi les questions que soulève cet amendement. De fait, ceux d'entre nous qui sont députés depuis quelque temps déjà se rappelleront les fois où le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était au mieux de son éloquence, justement sur ce même sujet.

[M. Leggatt.]

● (1550)

On se souviendra aussi de la tempête qu'avait déchaînée la suggestion que l'ambassade d'un autre pays, à Ottawa, n'était pas étrangère à certains événements survenus au cours d'élections au Canada. Cet incident, que l'on n'a jamais vraiment pu tirer au clair, du moins à la satisfaction des députés, devrait nous donner à penser, alors que nous discutons d'un projet de loi de ce genre. Il n'est pas rare que la Chambre soit saisie de la façon dont les élections canadiennes sont financées de la provenance des fonds.

J'ai entendu un député demander quel mal il y avait à obtenir des fonds de source étrangère pour des élections au Canada. D'aucuns seraient peut-être prêts à répliquer que l'argent c'est l'argent, et qu'on en trouve où l'on peut. L'un de mes collègues prétend que des fonds canadiens ont déjà servi à financer des élections chez nos voisins du Sud. Cela regarde sans doute les Américains, mais je crois tout de même que nous ne devrions pas encourager ce genre de pratique, car je trouve déjà que trop d'argent s'en va enrichir, pour diverses raisons, les coffres de divers organismes des États-Unis.

Le collègue qui a prétendu cela conviendrait sans doute que le risque est beaucoup plus grave pour notre identité canadienne lorsque les contributions sont d'origine américaine que dans le cas contraire. Le devoir des législateurs, dans la mesure où nous le permet notre condition d'hommes faillibles, est de songer à l'avenir, surtout lors de l'étude de projets de loi. Même si rien ne me permet d'affirmer que des ressortissants d'un autre pays, soit en tant qu'individu, soit en tant que société, sont intervenus dans les élections canadiennes d'une façon qui aurait pu être préjudiciable pour le pays, la possibilité existe. Nous avons des exemples assez bien connus, je pense, de grandes sociétés qui se sont immiscées dans les affaires intérieures d'autres pays.

A ce propos, on fait souvent allusion à des sociétés comme l'ITT et l'influence qu'elles ont exercée dans divers pays, surtout dans les pays du sud de notre hémisphère. Ces interventions n'ont peut-être pas pris la forme de contributions en espèces aux campagnes électorales, mais certaines ont comporté des sommes d'argent considérables. D'après certains renseignements que je possède concernant l'ITT, dans certains cas, les fonds ont été dépensés non pas en vue d'influencer le processus démocratique des élections, mais plutôt pour renverser le processus politique et le gouvernement de tel ou tel pays.

Je me souviens très bien que peu de temps après la deuxième guerre mondiale, alors que je débutais dans la politique active, un groupement connu sous le nom de Parti communiste avait mené une campagne électorale bien orchestrée et bien financée. Même si je n'ai aucune preuve documentaire à cet effet, je suis convaincu en toute honnêteté qu'à cette période de l'histoire canadienne ce parti recevait beaucoup d'aide financière de l'étranger. Je n'ai pas raison de penser qu'il en reçoit encore, mais à l'époque où Staline était chef du gouvernement en URSS, je suis convaincu, étant donné les événements qui ont alors transpiré au pays, qu'il y a eu une intervention financière dans les affaires politiques de notre pays par l'entremise de cet organisme canadien qui, à mon avis, menaçait le processus démocratique au Canada.